

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Cannes Lérins

PROJET DE RECALIBRAGE DU VALLON DE L'AUTEL

**DOSSIER TECHNIQUE DE CONCERTATION AU TITRE DU
CODE DE L'URBANISME**



JUILLET 2026

Table des matières

1.	CONTEXTE DE L'OPERATION	3
2.	OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	4
3.	DES TRAVAUX NECESSAIRES POUR MODERNISER LE VALLON ET L'ELARGIR	5
4.	DES TRAVAUX DE RECALIBRAGE SOUMIS A UN CALENDRIER CONTRAINT	9
5.	DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS	10
5.1.	Nature des aménagements	10
5.2.	Déroulement des travaux.....	15
5.3.	Impacts sur le quartier en phase de travaux	16
5.4.	Impacts environnementaux en phase de travaux.....	17

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Depuis le 1^{er} juin 2016, l'Agglomération Cannes Lérins est compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

A ce titre et dans le cadre de sa politique coordonnée du risque inondation à l'échelle du territoire communautaire, l'Agglomération Cannes Lérins déploie depuis 2019 un Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI), avec des investissements conséquents chiffrés à plus de 56 millions d'euros pour sécuriser son bassin de vie et protéger ses habitants et ses commerces.

Pour la commune de Théoule-sur-Mer, l'aménagement du vallon de l'Autel est l'action majeure de ce programme. Cet aménagement consiste à recalibrer le vallon sur un linéaire d'environ 280 mètres afin de restaurer son fonctionnement hydraulique. Les travaux prévus permettront d'augmenter la section hydraulique du vallon, qui passera d'une valeur minimale actuelle de l'ordre de 4 m² à une section de 6,5 m², améliorant ainsi sa capacité d'écoulement.

A terme, ces travaux de recalibrage ont vocation à **supprimer la quasi-totalité des débordements impactant le centre-ville de Théoule-sur-Mer pour une crue centennale¹.**



Figure 1 : Localisation des travaux de recalibrage du vallon de l'Autel

¹ Crue centennale : crue qui a environ une chance sur cent (1 %) de se produire chaque année.

2. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Les travaux de recalibrage du vallon de l'Autel sont estimés à 6 000 000 € HT. C'est pourquoi cette opération fait l'objet d'une concertation publique, au titre de l'article R103-1 du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique est prévue du 21 juillet 2026 au 25 août 2026.

Les objectifs de cette concertation sont :

- d'informer la population des futurs travaux ;
- de recueillir les avis des citoyens sur lesdits travaux ;
- de faciliter l'adoption du projet par les habitants du quartier.

La concertation publique s'effectue sur la base du présent document technique, qui permet aux citoyens d'appréhender le projet de recalibrage du vallon de l'Autel. Un dossier technique et un registre sous format papier sont mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation, en mairie de Théoule-sur-Mer (1 place du Général Bertrand, Théoule-sur-Mer) afin de faciliter l'accès à la concertation publique aux personnes ne disposant pas de moyens numériques.

Une version dématérialisée du dossier technique sera également mise à disposition du public sur le site internet de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins pendant toute la durée de la concertation, à l'adresse suivante :

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/prevention-risque-inondation>

De plus, trois permanences seront assurées par les agents de l'Agglomération afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance du projet et d'émettre leurs avis ou propositions.

Les permanences s'effectueront en mairie de Théoule-sur-Mer, 1 place du Général Bertrand, selon le calendrier suivant :

Jeudi 23 juillet 2026, de 14h à 17h

Jeudi 30 juillet 2026, de 16h à 18h

Jeudi 6 août 2026, de 16h à 18h

Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de la concertation, à l'adresse suivante : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

La présente concertation publique s'inscrit dans une démarche volontaire de la CACPL de recueillir les avis et remarques de la population sur les modalités de recalibrage du vallon de l'Autel.

La procédure de concertation sera suivie d'une enquête publique, au cours de laquelle la population pourra à nouveau émettre ses avis à un stade plus avancé du projet. L'enquête publique est une démarche obligatoire, encadrée par les services de l'Etat, qui est envisagée au 1^{er} trimestre 2027.

3. DES TRAVAUX NECESSAIRES POUR MODERNISER LE VALLON ET L'ELARGIR

Le bassin versant du vallon de l'Autel couvre une superficie d'environ 200 hectares. Dans sa traversée du centre-ville (partie aval du cours d'eau), sur le secteur concerné par le projet, le vallon est entièrement enterré sous la voirie et circule dans un ouvrage fermé jusqu'à son débouché sur la plage.

Le centre-ville de Théoule-sur-Mer est particulièrement exposé aux inondations. En effet, le vallon de l'Autel, qui permet d'évacuer les eaux de pluie vers la mer, est aujourd'hui trop étroit pour évacuer les fortes pluies qui peuvent toucher le territoire. L'eau peut alors déborder et provoquer des inondations, comme l'ont rappelé les épisodes pluvieux survenus en décembre 2019 et en début d'année 2026, dont les conséquences apparaissent sur les photographies ci-dessous.

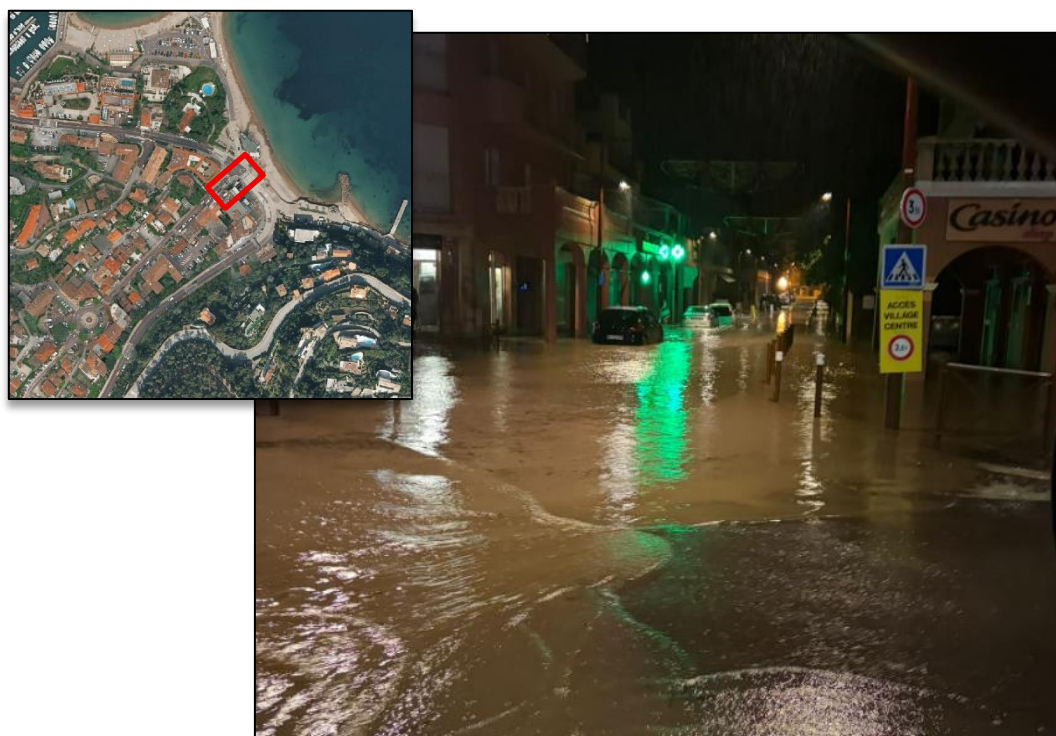


Figure 2 : Photographie des intempéries de février 2026 sur l'avenue Charles Dahon

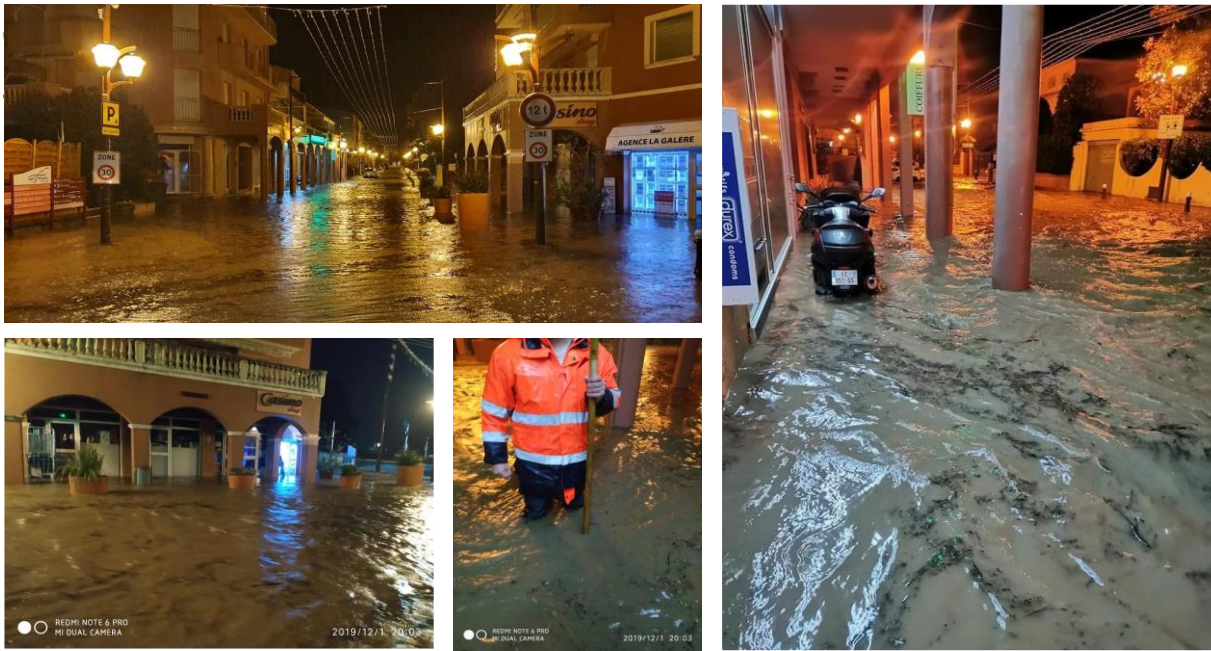


Figure 3 : Intempéries du 01/12/2019 sur l'avenue Charles Dahon

Les études hydrauliques menées dans le cadre des études préalables montrent que le vallon déborde dès une pluie relativement fréquente, correspondant environ à une crue décennale. Les débordements concernent principalement l'avenue Charles Dahon et les secteurs situés à proximité.

D'après les études hydrauliques menées, l'ouvrage existant peut laisser passer un débit d'environ **10 m³/s**, alors qu'une **crue centennale** peut atteindre un débit d'environ **32 m³/s**. Son manque de capacité explique les débordements observés lors des épisodes pluvieux les plus importants.

Le projet consiste donc à agrandir le vallon sur le secteur, ayant une section hydraulique minimale actuelle de l'ordre de 4 m², afin que la section d'écoulement en état futur soit d'environ **6,5 m²**. Cette nouvelle dimension permettra d'évacuer les débits d'une crue centennale sans débordement sur ce secteur.

L'amélioration apportée par le projet est illustrée par les cartographies des modélisations hydrauliques présentées en figure 4.

Recalibrage du vallon de l'Autel | Concertation préalable

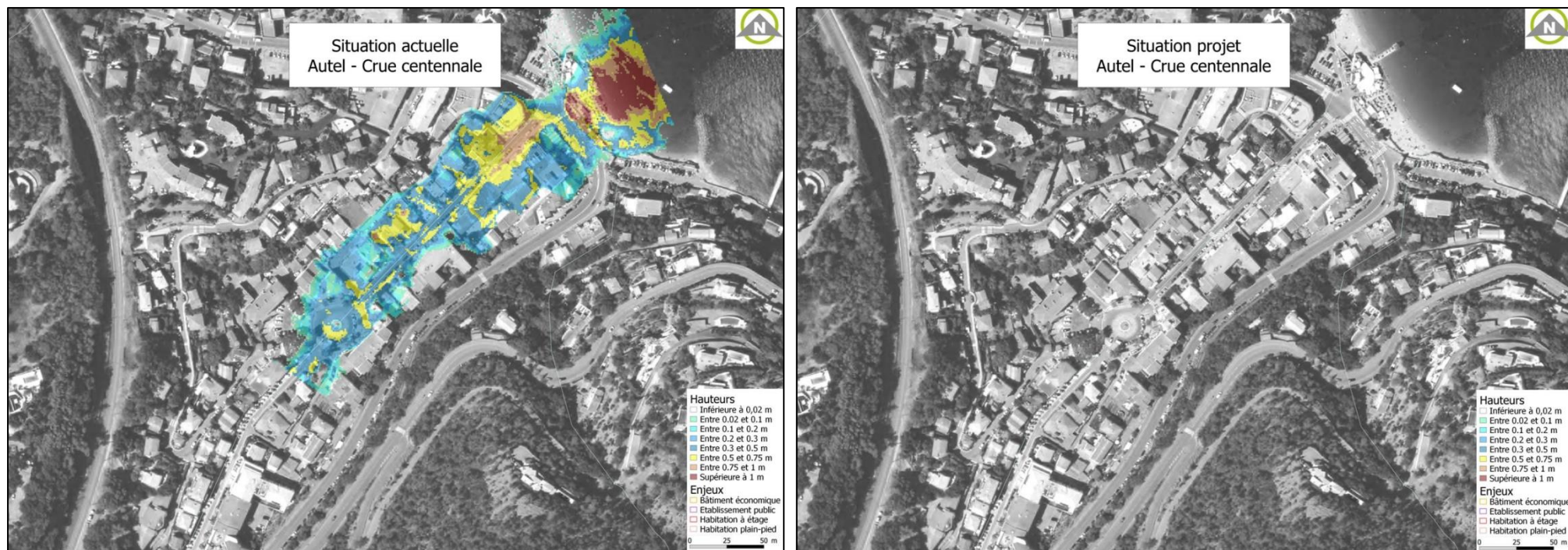


Figure 4 : Gain hydraulique apporté par le recalibrage de l'Autel pour une crue centennale (Source : PAPI complet Cannes Lérins)

Sur la cartographie de gauche, représentant la situation actuelle, les zones en couleur représentent les espaces impactés par les débordements du vallon de l'Autel, pour une crue centennale. La cartographie de droite, représentant l'état projeté, c'est-à-dire après les travaux de recalibrage, montre que ces débordements sont supprimés, pour une crue centennale, une fois que la reprise de l'ouvrage du vallon sera terminée.

Par ailleurs, les travaux de recalibrage permettront de moderniser le vallon, qui présente aujourd'hui des signes visibles de dégradation, notamment des fissurations et des altérations du parement, témoignant d'un vieillissement avancé de l'ouvrage.



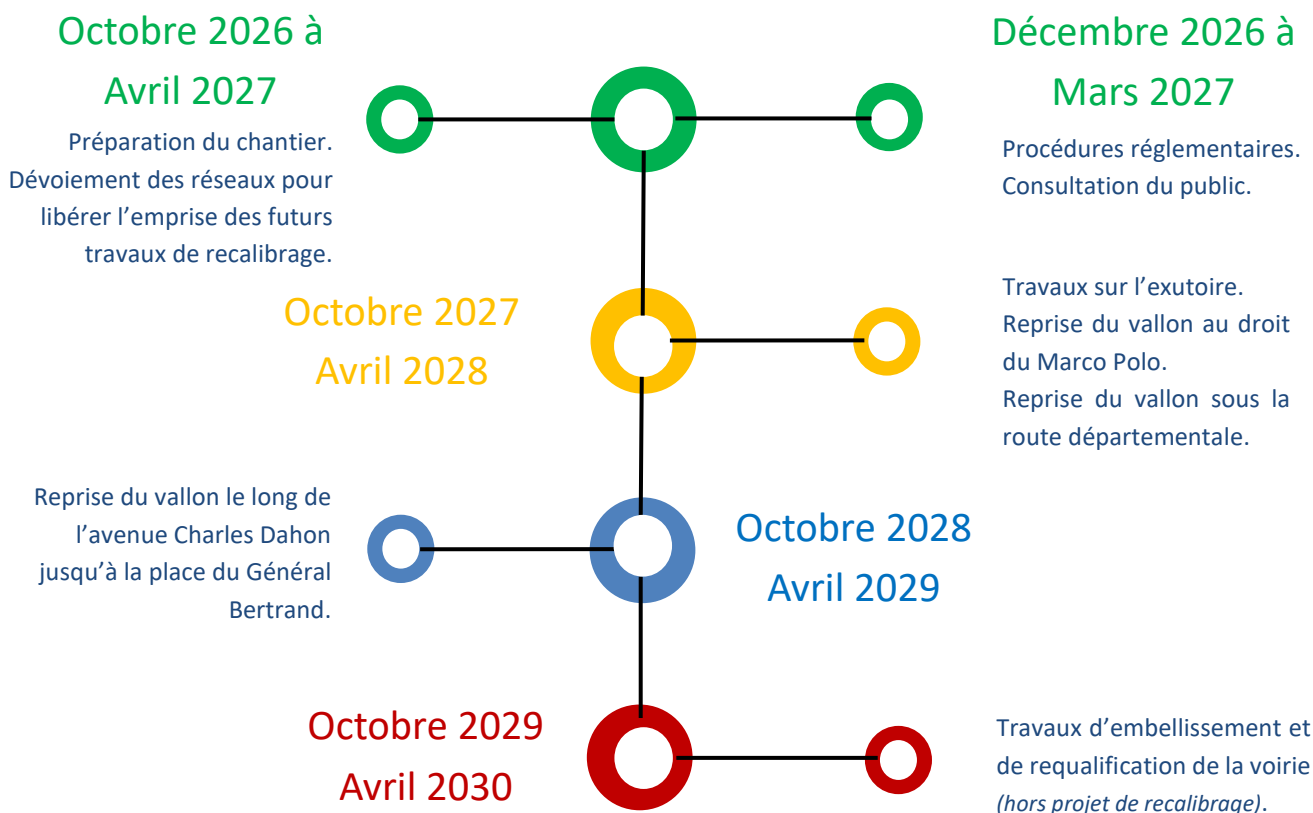
Figure 5 : Photographies de l'état de dégradation de l'ouvrage sous l'avenue Charles Dahon

4. DES TRAVAUX DE RECALIBRAGE SOUMIS A UN CALENDRIER CONTRAINT

Les travaux concernent le cœur du centre-ville de Théoule-sur-Mer, un secteur particulièrement fréquenté par les habitants et les visiteurs, notamment pendant la période estivale. Afin de limiter les perturbations pour les riverains, les commerces et les activités touristiques, **le chantier sera réalisé exclusivement durant la période hivernale.**

Par ailleurs, une partie des travaux doit être réalisée au niveau du restaurant « Le Marco Polo », construit au-dessus de l'exutoire du vallon de l'Autel. L'échéance de la concession d'occupation du domaine public en 2027 offre une fenêtre d'intervention particulièrement favorable. Les travaux pourront être réalisés pendant la période où le restaurant n'occupera plus les lieux, ce qui permettra de conduire le chantier dans des conditions techniques, de sécurité et d'organisation optimales. L'activité de l'établissement pourra reprendre à l'issue des travaux, à la fin de l'hiver 2027/2028.

Ainsi, pour tenir compte de ces contraintes, **les travaux de recalibrage ont été planifiés sur trois hivers successifs, entre 2026 et 2029.** Ils seront succédés par des travaux d'embellissement de la voirie, réalisés par la commune de Théoule-sur-Mer et non concernés par la présente concertation. Cette organisation permet de préserver la saison touristique et de maintenir autant que possible les activités du centre-ville. Les principales étapes du phasage des travaux sont les suivantes :



5. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

5.1. Nature des aménagements

Le principe d'aménagement retenu a pour objectif d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon limitant afin de réduire les débordements dans les zones à enjeux. Le linéaire de cours d'eau concerné par les travaux de recalibrage est d'environ 280 mètres linéaires, situés entre la place Général Bertrand et l'exutoire en mer.

Les travaux consisteront à restaurer l'ouvrage, qui est aujourd'hui sous-dimensionné et en mauvais état, et à l'agrandir pour atteindre la capacité hydraulique correspondant à une crue centennale. Au total, le nouveau cadre présentera une largeur de l'ordre de 3,5 mètres sous l'avenue Charles Dahon, pour une section de l'ordre de 6,5 m². A titre de comparaison, l'ouvrage existant a une section de l'ordre de 4 m² sur le tronçon de projet.

Sur les coupes ci-dessous, il est possible de visualiser le gain apporté par les travaux de recalibrage sur l'espace disponible dans le tronçon de projet du cours d'eau. Aussi, le vallon de l'Autel possèdera plus d'espace pour s'écouler, ce qui permettra une réduction des débordements.

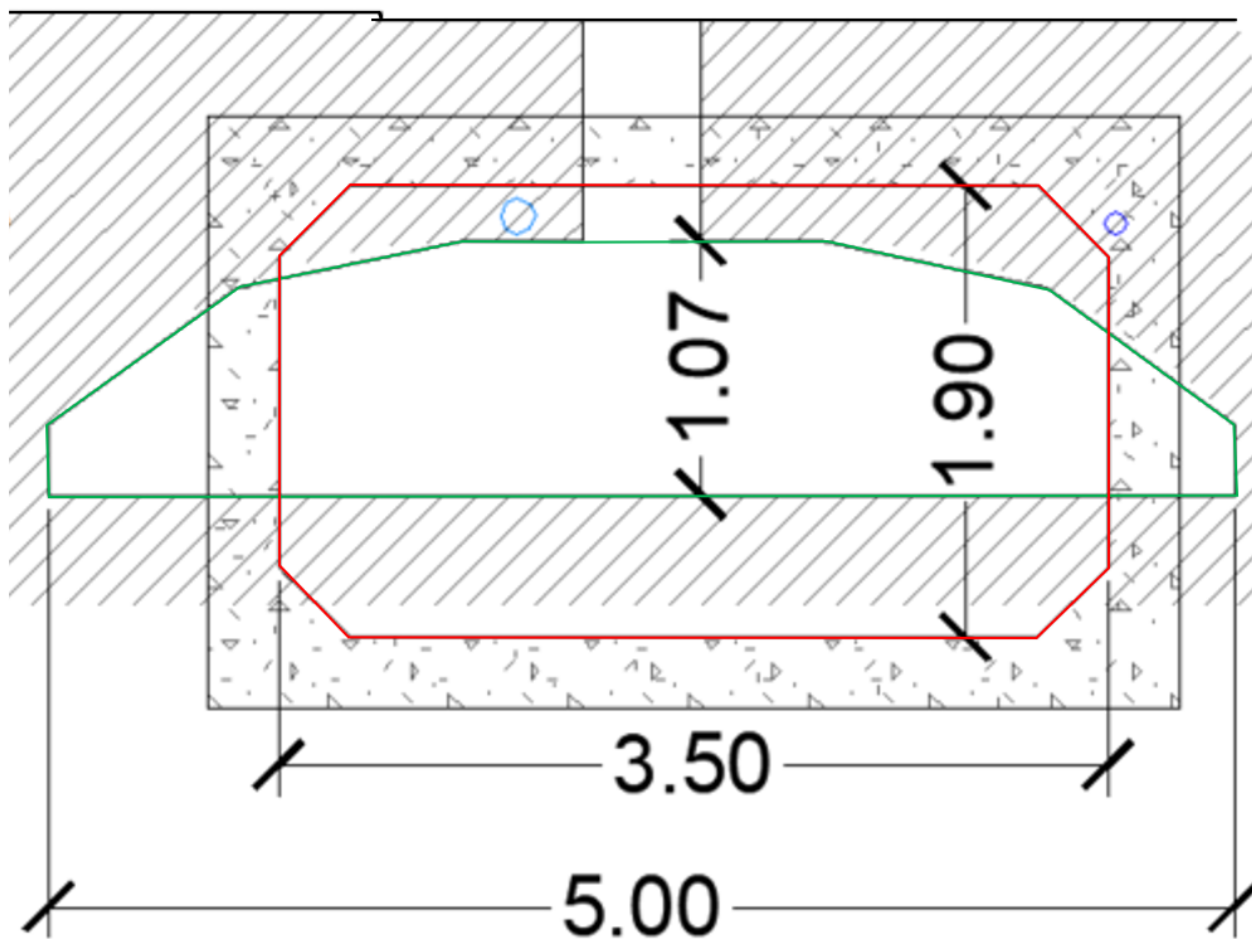


Figure 6 : Coupe de principe comparative entre les sections de l'ancien ouvrage (en vert) et de l'ouvrage projeté (en rouge)

L'ouvrage retenu est un cadre rectangulaire en béton armé. Il s'agit d'un type d'ouvrage éprouvé, qui garantit solidité, pérennité et facilité d'entretien sur le long terme.

Sur ce tronçon, le vallon de l'Autel est intégralement busé, et ne ressort à l'air libre qu'au niveau de l'exutoire. Les travaux n'impacteront pas le paysage urbain à terme, et ont pour but de conserver le caractère enterré du cours d'eau.

Aussi, une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de l'exutoire, situé sur une plage de Théoule-sur-Mer.



Figure 7 : Illustration de cadre béton

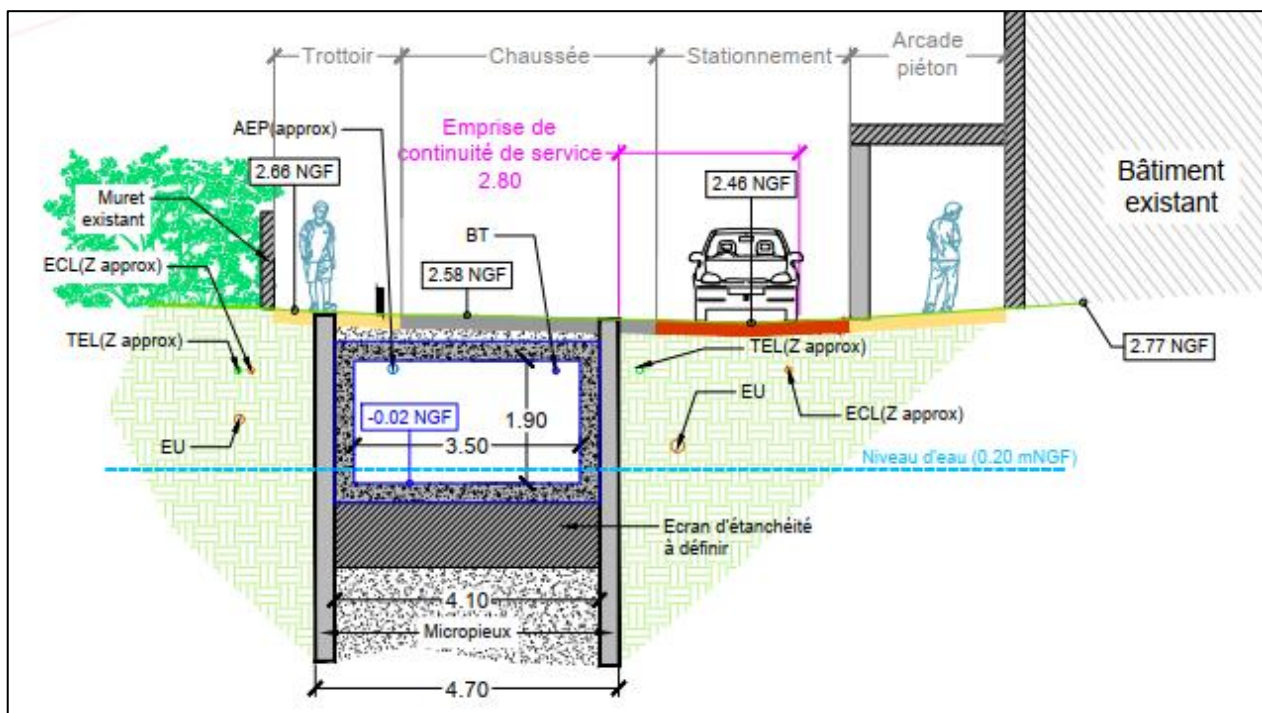


Figure 8 : Coupe de principe des aménagements projetés sur la partie aval (proche de l'exutoire) de l'avenue Charles Dahon

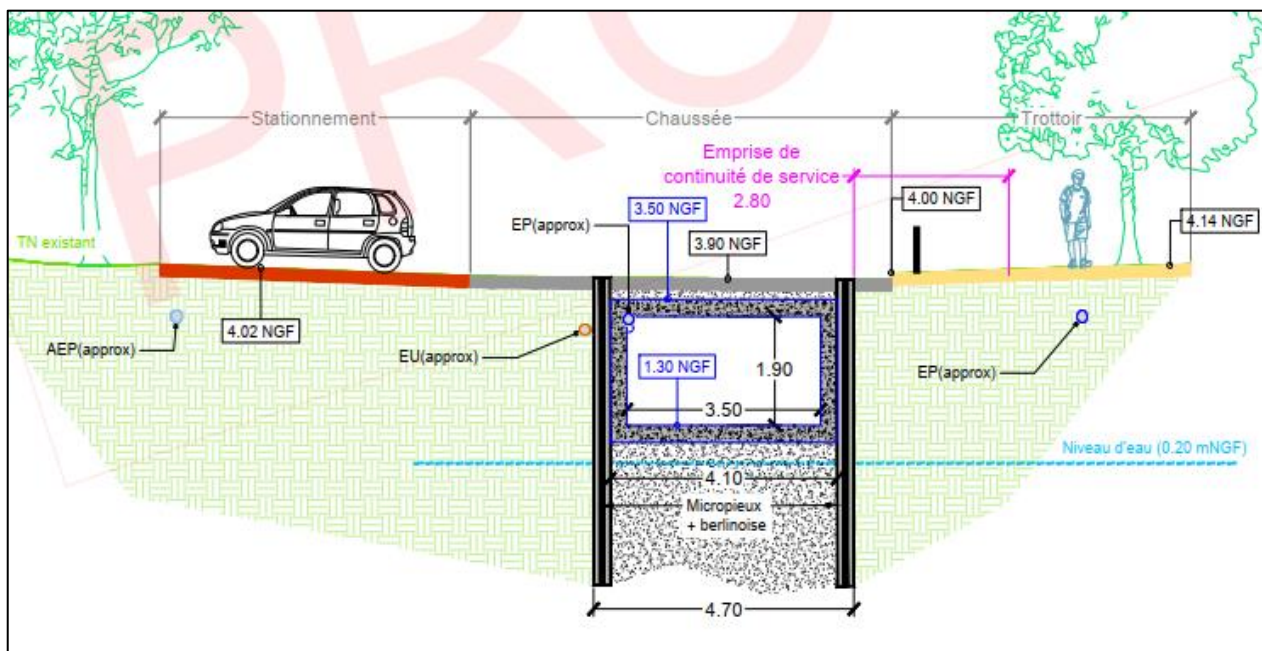


Figure 9 : Coupe de principe des aménagements projetés sur la partie amont (proche de la place Général Bertrand) de l'avenue Charles Dahon

A l'issue des travaux de recalibrage, la commune de Théoule-sur-Mer a prévu de réaliser des aménagements complémentaires, voués à embellir l'espace et à requalifier la voirie. La figure ci-dessous présente l'aspect projeté à l'issue de ces aménagements complémentaires, qui sont indépendants au projet de recalibrage présenté dans la présente concertation.



Figure 10 : Visuel des aménagements projetées à l'issue des travaux d'embellissement menés par la commune de Théoule-sur-Mer

5.2. Déroulement des travaux

Les travaux seront divisés en 2 secteurs, tels que présentés sur la cartographie ci-dessous.



Figure 11 : Secteurs de travaux

➤ **Secteur 1 – Gestion de l'exutoire**

- Travaux de reprise de l'exutoire
- Dépose de l'existant et pose du nouveau cadre sous l'avenue de Lérins

➤ **Secteur 2 – Rue Charles Dahon jusqu'à l'amont de la place Général Bertrand**

- Dépose de l'existant et pose du nouveau cadre depuis l'avenue de Lérins jusqu'à la place Général Bertrand



Figure 12 : Visuels de principe de l'ouvrage qui sera posé en lieu et place de l'existant

Il est à noter que ces informations peuvent être amenées à être modifiées dans le cadre de l'avancement des études techniques.

5.3. Impacts sur le quartier en phase de travaux

Diverses mesures seront prises afin de limiter l'impact des travaux sur la vie du quartier, en particulier pour limiter les perturbations de la circulation et les nuisances sonores et aériennes.

➤ Circulation

Concernant la route départementale (avenue de Lérins), il est prévu de maintenir la circulation par alternat et pour un gabarit routier compatible avec les transports lourds, durant toute la durée du chantier.

Sur l'avenue Charles Dahon, la circulation sera organisée en deux phases alternées. Lors des travaux en partie basse (aval), la partie haute (amont) de la rue sera mise en double sens jusqu'au parking public. Lors des travaux en partie haute (amont), c'est la partie basse (aval) qui sera mise en double sens. Dans les deux cas, l'accès à la rue Jean-Baptiste Pastor et à l'avenue Léon Montier sera préservé.

Les accès piétons à la rue Charles Dahon seront maintenus en permanence.

Des actions régulières de communication seront effectuées auprès des riverains, afin de les informer de toute modification dans la circulation au droit du chantier.

➤ **Nuisances sonores et aériennes**

Pendant toute la durée du chantier, des mesures seront prises afin de limiter les nuisances occasionnées sur les avoisinants (bruit, poussière, saleté, vibrations).

Les nuisances sonores seront strictement limitées aux horaires réglementaires de chantier. A ce stade du projet, aucun travaux nocturnes ne sont programmés.

Des mesures de protection seront également mises en place pour limiter les émissions de poussière (arrosage des zones terrassées, bâches de protection).

5.4. Impacts environnementaux en phase de travaux

D'après les premières investigations réalisées, qui seront complétées et affinées avant la phase de travaux, les impacts environnementaux liés au projet sont limités au regard du caractère artificialisé et enterré du cours sur le tronçon de projet.

Toutefois, à chaque opération en lien avec le milieu aquatique, et plus particulièrement celles sur les cours d'eau, il est primordial de respecter l'environnement et la biodiversité. Aussi, l'Agglomération Cannes Lérins mettra en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou réduire l'impact de l'opération sur les enjeux environnementaux et notamment sur les espèces protégées.